

Rob Roberts

Onirique Ontologie

-

La Belgitude

Chroniques



Introduction

Onirique Ontologie, se voulant la conjonction du « rêve » et de « l'être humain », décline certains articles écrits dans la rubrique du même nom sur la plate-forme du Podcast Journal. Site belgo-monégasque d'informations générales, avec comme principale méthode tout ce qui peut-être podcasté. On y retrouve ainsi des écrits, bien entendu, des sons, des vidéos et des photos. Les articles présents dans cet ouvrage furent, volontairement, vidés de tout ce qui n'était pas écrit. En fait, le but est de vous donner l'envie de visiter le PodcastJournal.net, afin d'y découvrir le complément de ce petit opus. Une vingtaine de sujets, principalement traitant de la Belgique, mais pas seulement.

La Belgitude, se trouve sur Mondoblog, plate-forme initiée par RFI (Radio France Internationale) et qui regroupe plus de trois cents blogueurs francophones, basés aux quatre coins du Monde. Actif

ici aussi, nous vous apportons une vision – quelque fois décalée – de ce qui se passe dans le pays royaume, mais aussi dans la société moderne. Une trentaine d’articles, qui demandent réflexion.

Nous vous en souhaitons bonne lecture, sans oublier de compléter votre approche des situations en visitant les sites, dont les adresses se trouvent ci avant.

Rob Roberts

Onirique Ontologie

Chroniques

Et si le Roi prenait sa pension

Fait exceptionnel, que de constater qu'un monarque pense à prendre sa pension. Du jamais vu dans le petit royaume de Belgique, mais bien réel avec l'annonce début juillet par le Roi Albert II de passer la main, à son fils aîné, Philippe.

Cette passation de pouvoir – si on peut parler de cela, du côté de Laeken – s'effectuera donc ce jour, le 21 juillet date de la fête nationale. Un Roi nous quitte, un autre arrive. Bien beau tout cela, dans le genre continuité. Mais voilà, cette succession pose problème. Non pas que la plupart des Belges soit contre ce passage de flambeau, non, mais une partie (importante) estime ne pas se reconnaître dans la capacité de régner du nouveau souverain.

En fait, tout ceci relève de cette « petite » guerre linguistique qui ronge le pays depuis des années, et comme le présent gouvernement put trouver, l'an dernier, un accord sur le statut de BHV (Bruxelles-Halle-Vilvorde, triangle de communes dites à

« facilités » pour tout ce qui est de l'application des langues...), il fallait bien trouver un autre sujet de discorde pour les partisans de la séparation du royaume. Il faut savoir que la Belgique se divise « naturellement » en deux grandes régions. L'une au nord, où l'on parle le Néerlandais, l'autre au sud, où les habitants s'expriment en Français.

Une grande partie de la population estime pouvoir vivre ensemble, mais d'autres voix s'élèvent pour demander l'explosion du pays, en se sens que la Flandre voudrait devenir indépendante, tandis que la Wallonie aimerait se voir rattacher à la France. Précisons qu'il s'agit d'intentions d'une minorité d'extrémistes dans un sens comme dans l'autre. Toutefois, plus on avance, et plus à chaque élection cette tendance, surtout au nord du pays, se marque.

Donc, voici le moment que choisi Albert II pour tirer sa révérence. Jour de fête nationale, et nous aura alors deux rois, Albert II et Philippe, mais aussi trois reines, Fabiola (l'épouse de feu Baudouin, décédé en 1993), Paola (l'épouse d'Albert II) et Mathilde, la nouvelle reine qui, pour une fois, ne nous vient pas de l'étranger. En effet, de son vrai nom, Mathilde Marie Christine Ghislaine d'Udekem d'Acoz, née le 20 janvier 1973, et la fille du comte Patrick d'Udekem d'Acoz. Elle passe son enfance dans la province du Luxembourg, et fit des études de logopédie et de psychologie. Ne doutons pas que son sourire vienne

remettre un peu d'unité parmi les sujets de ces niveaux monarches.

A moment exceptionnel, moyen exceptionnels. Pour cette fête nationale, Bruxelles sera prise d'assaut par des centaines de milliers de personnes. Il va falloir gérer tout ceci, dans la durée puisque depuis huit heures ce matin, les festivités débutèrent, pour se prolonger tard ce soir, avec en terme de conclusion un feu d'artifices géant.

Espérons, toutefois, qu'en ce jour le seul leitmotiv de tout un peuple sera : Unité.

Posté le 21 juillet 2013

Le rail moins fiable ?

Les catastrophes nous interpellent à divers degrés, nous touchent plus ou moins fort, que nous soyons directement ou pas concernés. Un membre de la famille, un proche, un ami disparu dans un accident, et la vie devient toute autre. Que ce soit par route, par air où sur le rail, nous ne sommes jamais à l'abri d'une fin ou d'un handicap irréversible.

La catastrophe de Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne) place de nouveau les transporteurs du rail en difficultés. Faisant suite à celle de Brétigny-sur-Orge (France-juillet 2013), et de Buizingen (Belgique-février 2010), l'opinion publique ne se sent plus en sécurité, ou du moins appréhende les voyages à bord des tains. Mais cette réaction survient également lors de crash d'avions, ou d'autobus, mais personne ne se privera de sa voiture pour ses déplacements, alors que chacun sait que cette dernière tue bien plus que les autres moyens de transport.

En Espagne, la responsabilité du conducteur semble acquise, mais ceci ne peut tout expliquer. Certes, aborder une courbe à une vitesse plus que doublée par rapport à celle requise, doit bien avoir des conséquences. Par contre, avec la technologie actuelle, il semble utopique de montrer du doigt ce seul fait, afin d'expliquer les causes de l'accident. Sur tous les réseaux ferrés on s'active pour renforcer la sécurité.

Les vitesses augmentent, les moyens de se prémunir contre les accidents aussi. Sans doute, les entreprises du rail ne vont pas assez vite (ce qui est un comble avec les TGV...) pour obtenir un 100 % aux examens de la sécurité. En Belgique, depuis Buizingen, la SNCB avance à grands pas, maladroitement, peut-être de par le choix du système de freinage automatique, mais la volonté est bien là. Encore faut-il la volonté politique, donc des politiques, et dès lors y mettre tous les moyens nécessaires. Un train lancé à 200, voir 300 km/h ne s'arrête pas en deux temps, trois mouvements.

Une foule d'éléments entrent en considération pour expliquer une catastrophe, et le cas de Saint-Jacques-de-Compostelle nous livrera, avec les secrets des boîtes, et les enquêtes en cours, des éléments de réponses, mais pour l'heure hormis la vitesse – reconnue par un des conducteurs – personne ne peut affirmer que cette dernière est la seule coupable. Ce qui fait penser, même si le chauffeur va devoir

s'expliquer (ce qu'il refuse pour l'instant), que les responsables de la compagnie de transport RENFE auront aussi une part de responsabilité dans cette catastrophe, faisant 78 morts et près de 150 blessés.

En Belgique, l'accident de Buizingen, dans les faubourgs de Bruxelles, avait fait 19 morts et 125 blessés. Les causes ne sont pas encore démontrées à ce jour, et le procès ne devrait pas commencer avant 2014. Parmi les hypothèses, on trouve le franchissement d'un signal au rouge, le gel, le froid...

Posté le 27 juillet 2013

La cigarette interdite à domicile ?

Nous sommes tous d'accord, le tabac nuit à la santé. Évidence, certes, mais pour certains la vie sans fumée ne vaut pas la peine d'être vécue. Les anti-tabacs font de leurs pieds et mains, afin d'interdire la cigarette – et ses dérivés – partout où ils passent. La mésaventure qu'un retraité allemand vient de vivre dépasse tout entendement, puisqu'un tribunal vient de rendre une décision d'expulsion, car il fumait chez... lui. Arguments du juge : la fumée se faufilait dans les communs de l'immeuble, et donc incommodait les voisins !

Dans bon nombre de pays européens, l'interdiction de fumer dans les lieux publics et entreprises est d'actualité. Les rebellions face à ces mesures furent veines, et on enregistre de nombreuses faillites dans le secteur de l'Horeca. En effet, les « cafés », lieux privilégiés pour les rencontres et les

brèves de comptoirs, se voulaient endroits où l'on pouvait agrémenter sa « mousse » d'une cigarette.

D'autre part, les restaurants chics offraient bien souvent le cigare au terme d'un excellent repas. Tout ceci fait figure d'utopie pour les fumeurs, mais la réalité les font fuir ces établissements. Si les dirigeants européens, ou nationaux, espéraient voir diminuer le nombre de fumeurs, c'est un échec.

Un juge sans tabac...

Mais dans le cas présent, le tribunal de Düsseldorf estima qu'une personne fumant dans son logement pouvait être expulsé, si la fumée atteignait les communs de l'immeuble et incommodait les voisins. Laissons au juge l'entière responsabilité de cette prise de décision, mais étonnons-nous de la portée de celle-ci. Notons toutefois que le vieux monsieur (94 ans), qui habite depuis 40 ans l'appartement, peut toujours aller en appel. Mais si ce dernier ne casse pas le premier jugement, il y a fort à penser que celui-ci fera jurisprudence, et que les avocats useront à souhait de cette mesure.

Comme dit plus avant, nous pensons qu'en certaines circonstances, dont les restaurants, l'interdiction de fumer peut se justifier, par contre pour d'autres endroits il devient inacceptable de se plier à cette lutte contre le tabac. D'ici et là, on entend également vouloir l'interdiction pour les parents de

fumer dans leur voiture, lorsque les enfants sont à bord. De toute façon, même sans être présent dans le véhicule, l'odeur de cigarettes reste confinée dans l'habitacle, et passivement les enfants en font les frais. Autre proposition, celle d'interdire également sur les plages.

Comme cela n'a rien à voir avec ce qui précède, nous vous livrons également cette autre expulsion, mais en Angleterre cette fois, pour une dame de 31 ans. Ici il ne s'agissait pas de tabagisme, mais bien de pratiques sexuelles. En effet, Gemma Walker – à ne pas confondre avec le Rangers... – faisant trop de bruit, aux dires de ses voisins, lors de ses rapports dut quitter son domicile. Comme quoi, on n'est plus chez soi nulle part.

A nos yeux, le problème du tabagisme devrait être pris autrement. Au lieu d'augmenter le prix du tabac, afin de préserver la santé des concitoyens, pourquoi ne pas tout simplement interdire la vente de ces produits ? Ben voyons ! Et qui va alimenter les caisses de l'État, de par ces fameuses taxes sur le produit entraînant le cancer ?

Cela rapporte bien de trop, pour que l'on se permette de supprimer le tabac de la vente. Alors doit-on continuer à appliquer des tarifs en constante augmentation, à punir les « mauvais » commerçants qui continuent à autoriser la cigarette, à expulser des pauvres gens parce qu'ils fument à la maison ? A

chacun sa conscience, mais pour nous il vaut sûrement mieux « griller une blonde » que de violer une gamine.

Posté le 3 août 2013

EXTRAIT